

Règlement Trophée et Championnat Régional Occitanie XCO 2023



1 –Définition

Le Comité Régional d'OCCITANIE de la Fédération Française de Cyclisme (FFC) met en compétition le trophée et le championnat régional Occitanie de Vélo Tout Terrain XCO. Ce trophée permet de mettre en valeur les qualités sportives ainsi que la régularité des compétiteurs licenciés à la Fédération Française de Cyclisme lors de la saison VTT XCO. Elle met également en jeu le Championnat Régional, course d'un jour, à l'issue duquel les titres de «Champion Régional» seront attribués.

Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toute cette prescription. La seule autorité compétente sera celle du collège des arbitres pour l'application du présent règlement.

Tout organisateur qui participant à ce trophée et au championnat régional XCO, est censé connaître le présent règlement.

<u>Le coureur est seul responsable de son parcours</u> en particulier il doit se préoccuper du nombre de tours restant à effectuer.

La seule autorité compétente sera celle de la Commission Sportive Régionale pour l'application du présent règlement.

| DATE | EPREUVE | ORGANISATEUR | |
|------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--|
| 05/03/2023 | LA CASTONETOISE | Vélo 2000 Onet | |
| 12/03/2023 | PAYRIN | VTT CLB MAZAMET MONTAGNE NOIRE | |
| 19/03/2023 | SAINT MAXIMIN | UZES VELO CLUB | |
| 01/04/2023 | CAUSSES DE MENDE | VELO CLUB MENDE LOZERE | |
| 09/04/2023 | LAC DE BRUYERES | VC LAISSAC | |
| 16/04/2023 | PUYCELSI | AVENIR CYCLISTE RABASTINOIS | |
| 22/04/2023 | ROC DES GAVES | PYRENISSIME VELO SPORT | |
| 23/04/2023 | CONGENIES | CALVISSON VTT | |
| 23/04/2023 | ARAGON | ATAC VTT | |
| 07/05/2023 | CHALLENGE DPT 34 SAINT CHINIAN | VELO CLUB SAINT CHINIAN | |
| 08/05/2023 | LADERN SUR LAUQUET | A S Carcassonne Cycliste | |
| 14/05/2023 | CARACH-BIKE VTT | 32° CARACH-BIKE VTT | |
| 14/05/2023 | CEZAC | AVENIR CYCLISTE RABASTINOIS | |
| 21/05/2023 | PAYS VIGANAIS | Vélo club Mont Aigoual Pays Viganais | |
| 21/05/2023 | MAGRIN | VC RODEZ | |
| 28/05/2023 | CASTELBARRY MONTPEYROUX | TEAM MONTAGNAC | |
| 04/06/2023 | COURSE SAINT LIZIER | COUSERANS CYCLISTE PYRENEES | |
| 25/06/2023 | Union cycliste st chely | Union cycliste st chely | |
| 09/07/2023 | Velo Club Mont Aigoual Pays Viganais | Velo Club Mont Aigoual Pays Viganais | |
| 27/08/2023 | AVENIR CYCLISTE RABASTINOIS | AVENIR CYCLISTE RABASTINOIS | |
| 17/09/2023 | US COLOMIERS CYCLISME | US COLOMIERS CYCLISME | |
| 24/09/2023 | CLUB VTT PALAJA | CLUB VTT PALAJA | |



Le Comité Régional d'OCCITANIE de la Fédération Française de Cyclisme (FFC) met en compétition le **Championnat Régional** de Vélo Tout Terrain VTT XCO, course d'un jour, à l'issue duquel des titres de « Champion régional » seront attribués.

Concernant le Championnat Régional, seuls les licenciés FFC d'Occitanie peuvent être récompensés.

18 juin 2023 - Grand prix du département AGDE (34) - Championnat Régional XCO

2 -Participation

Les courses régionales d'Occitanie de XCO sont ouvertes aux compétiteurs et compétitrices détenteurs d'une licence délivrée par la F.F.C. (ou par une fédération affiliée à l'UCI).

Les non licenciés peuvent souscrire un titre temporaire de participation: Pass Accueil Jeune ou un Pass Découverte mais ne seront pas classés dans le trophée régional.

3 – Catégoriesd'âge

| Catégories | | Age | Année de naissance |
|---------------|-----|-------------|---------------------|
| Poussins | U9 | 7 – 8 ans | 2015-2016 |
| Pupilles | U11 | 9 – 10 ans | 2013-2014 |
| Benjamins(es) | U13 | 11 – 12 ans | 2011-2012 |
| Minimes | U15 | 13 – 14 ans | 2009-2010 |
| Cadets(es) | U17 | 15 – 16 ans | 2007-2008 |
| Junior | U19 | 17 – 18 ans | 2005-2006 |
| Espoir | U23 | 19 – 22 ans | 2004-2003-2002-2001 |
| Sénior | | 23 – 34 ans | 2000-1989 |
| Femmes | | 23 ans et + | 2000 et avant |
| Masters 30 | | 30 à 39 ans | 84 à 93 |
| Masters 40 | | 40 à 49 ans | 74 à 83 |
| Masters 50 | | 50 à 59 ans | 64 et 73 |
| Masters 60 | | 60 ans et + | 63 et avant |

Les pré-licenciés peuvent participer mais ne seront pas classés au général.

4 -Engagements

Le comité encourage les organisateurs à utiliser les inscriptions en ligne. Si des bulletins d'engagement papiers sont disponibles, ils devront parvenir à l'organisateur 4 jours avant l'épreuve accompagnés du règlement. Tout engagement hors délais pourra être majoré par l'organisateur.



Les éventuelles inscriptions sur place (si l'organisateur le souhaite) s'arrêteront 1h avant la première compétition de la journée. Ceci étant valable pour toutes les compétitions de la journée.

| | Tarif <u>Maximum</u> | |
|--------------------|----------------------|---------------|
| | Licenciés FFC | non licenciés |
| Poussins à Cadets | 15 € | 20 € |
| De Juniors et plus | 20 € | 30 € |

<u>5</u> – Barème des points

| Place | NB de Points |
|---|--------------|
| 1 ^{er} | 300 |
| 2eme | 250 |
| зете | 220 |
| 4eme | 200 |
| 5eme | 190 |
| 6eme | 180 |
| 7eme | 170 |
| 8eme | 160 |
| geme | 150 |
| ₁₀ eme | 140 |
| 11eme | 130 |
| 12 ^{eme} | 120 |
| 13eme | 110 |
| ₁₄ eme | 100 |
| 15eme | 90 |
| 16 ^{eme} | 80 |
| 17eme | 70 |
| ₁₈ eme | 60 |
| 19eme | 55 |
| ₂₀ eme | 50 |
| Du 21 ^{eme} au 50 ^{eme} | 30 |
| 51 ^{eme} au dernier | 10 |

Le classement général se fera par l'addition des résultats obtenus sur chacune des manches du calendrier.

Les **six meilleurs résultats** seront pris en compte, de plus, la participation au championnat régional attribuera un bonus de 50 **points** pour le classement général final du trophée régional.

En cas d'égalité, les concurrents seront départagés par le nombre de places de premier, de places de second, etc... puis en dernier ressort il sera tenu compte de la place obtenue lors de la dernière manche.

Comité Régional FFC d'Occitanie



Les points attribués correspondent à la place réellement obtenue lors de la course (les hors Comité et NL gardent leurs places).

Les classements des Poussins/ Pupilles / Benjamins/ Minimes/ Cadets ne comptent pas pour le classement du trophée jeunes vététistes, sauf pour le cas particulier des courses qui sont dans les deux cas.

6 -Parcours

Choix du circuit

| | Le circuit d'un cross-country au format olympique doit être long de 4km au minimum et 6 km au maximum. |
|----------|---|
| | Le parcours devra présenter une variété de terrain capable de mettre en valeur les qualités athlétiques et techniques des participants. La notion de trèfle ou de huit sera privilégiée. |
| Le balis | age |
| | Le balisage doit être suffisant afin qu'un compétiteur ne connaissant pas le terrain n'ait aucun doute quant à sa progression. |
| | Il est rappelé que le balisage à la bombe de peinture est interdit sur tous supports par les Préfectures. Seules les flèches plastiques, le plâtre et rubalise devront être utilisés. |

Soutien technique

La CRVTT pourra apporter son soutien technique à l'organisateur pour le choix et la validation du circuit. L'organisateur est donc apte à modifier son parcours si le technicien régional le lui demande et ce dans l'intérêt de son épreuve.

Les membres de la commission régionale de VTT rappelle aux coureurs licenciés que dans le règlement fédéral le port d'un maillot autre que celui du Club, en course ou sur le podium, est pénalisable.



Temps de Parcours

Les Coupes Régionale d'Occitanie sont des épreuves de type XCO, les temps des courses et les distances à respecter par catégorie en tenant compte aussi des difficultés du parcours, sont :

| Categories | Temps Min. | Temps Max. |
|--|------------|------------|
| Poussins / Poussines | 10' | 15' |
| Pupilles Garçons / Pupilles Filles | 15' | 20' |
| Benjamins / Benjamines | 20' | 30' |
| Minimes Garçons / Minimes Filles | 35' | 45' |
| Cadets / Cadettes / Open Dames | 45' | 1h00' |
| Juniors / Juniors Dames | 1h00 | 1h15' |
| Toutes les autres catégories (Hommes, Dames, Master) | 1h20 | 1h40 |

Ces temps sont ceux réalisés par le 1^{er} de chaque catégorie.

En rapport de la difficulté du parcours l'organisateur peut adapter (réduire) le temps de course.

Règlement sur le parcours

Des contrôles de passage devront être établis sur le parcours par l'organisation, notamment à ses extrémités. Le collège des arbitres vérifiera tout ou partie des pointages ainsi réalisés.

Tout concurrent surpris en sens inverse du circuit sera mis hors course.

Les reconnaissances sont interdites durant le déroulement des épreuves. Elles pourront s'effectuer uniquement durant les plages horaires indiquées par l'organisateur.

7- Grille de Départ

L'organisateur doit établir une grille de départ d'au moins trois lignes de 8 à 10 concurrents maximum, comprenant par ligne de 6 à 8 garçons et 2 filles.

L'organisateur et par extension les commissaires/arbitres devront prendre en compte le niveau des participants (en particulier via le classement) pour constituer la grille de départ.

Il est rappelé que l'organisateur doit prévoir un parcours permettant des dépassements facilités sur le premier kilomètre et à divers endroits du parcours. L'objectif étant de limiter l'impact d'un placement en grille parfois délicat.



Le départ se fait un pied au sol.

Lors de la première manche du trophée régionale, il sera fait référence au classement 2022 de la coupe régionale d'Occitanie XC, puis lors des manches suivantes et du championnat, au classement provisoire 2023. Ne peuvent bénéficier de cet avantage que les coureurs engagés dans les délais.

Les coureurs ayant des points UCI seront placés en premier quelle que soit leur région d'origine et dans l'ordre de leurs points.

Si l'épreuve du trophée XCO est couplée avec un autre challenge la mise en grille se fera à 50/50 par lignes.

Les lignes seront espacées de 2,50 m et peuvent comporter un concurrent tous les 80 cm. Elles seront toutes matérialisées au sol.

La plaque de cadre est obligatoire, l'organisateur fournira les plaques de cadre.

Le départ se fera en ligne et dans un parc fermé, il sera procédé à l'appel des coureurs et des catégories sous le contrôle du commissaire de course.

Il est demandé aux organisateurs de prévoir le premier départ vers 10h30 afin de permettre aux compétiteurs éloignés d'effectuer le déplacement dans de bonnes conditions.

Les organisateurs donneront au moins deux départs (trois sont conseillés). Par exemple :

- Départ 10h30 Cadets Minimes
- Départ 11h Master 40 & 50 Juniors et catégories féminines
- Départ 12h00 Seniors Master 30 Espoirs

_

Il est conseillé de faire partir les plus jeunes (Poussins, Pupilles et Benjamins) à partir de 14h.

8 – Zone d'arrivée

Un cône d'arrivée devra être délimité après la ligne d'arrivée jusqu'à ne laisser que le passage d'un concurrent. Le commissaire est la seule personne habilitée à se trouver dans cette zone. Les concurrents sont considérés en course jusqu'à cette vérification.

Une attention particulière devra être portée sur la gestion des tours de courses.



9 – Réparation et aide extérieure

Une zone d'assistance technique délimitée sera installée à côté de l'aire de départ-arrivée, si le parcours comporte plusieurs tours. Si le parcours se déroule sur une seule boucle, la zone d'assistance technique sera déterminée par le président du Jury. Les coureurs pourront y effectuer des réparations avec ou sans aide extérieure, sans entraver le bon déroulement de la course.

Tout participant qui bénéficiera d'une aide matérielle ou technique en dehors de cette zone d'assistance sera disqualifié.

Tout dispositif de liaison radio entre concurrents ou éléments extérieurs est interdit et entraînera la disqualification du ou des concurrent(s).

Le remplacement de roues entre concurrents en course est interdit sous peine de disqualification. Une manifestation délibérée d'aide ou d'assistance entre coureurs, dûment constatée, entrainera la mise hors course.

Sur le circuit, seules les motos officielles admises sont celles dont les conducteurs portent une chasuble officielle. Limitées au nombre de 3 par course et identifiables : une moto ouvreuse, une moto médecin, une moto balai.

Ces « motos » peuvent être remplacées par tout engin jugé adapté et ne mettant pas en cause la sécurité des concurrents.

10 -Ravitaillement

Des ravitaillements complets et suffisants sont à prévoir.

Le ravitaillement liquide et solide est uniquement autorisé dans les zones désignées à cette fin, qui sont également utilisées comme zone d'assistance technique. Toute décision contraire sera à l'initiative du collèges des arbritres.

Les zones d'assistance technique doivent être clairement délimitées, si possible par des panneaux « début de zone » et « fin de zone »

Tout concurrent laissant lses déchets sur le circuit sera sanctionnés en respect au règlement fédéral national concernant la gestion des déchets.

11 -Matériel

Les vélos admis dans les épreuves de la Coupe Régionale d'Occitanie de Cross-country devront répondre aux normes officielles en vigueur. Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur du matériel qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

Pendant l'épreuve les vélos pourront être examinés à n'importe quel moment pour s'assurer du respect de la réglementation.



12 -Équipement

Le port du casque rigide avec la jugulaire attachée est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve et lors des reconnaissances.

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des protections individuelles qu'ils utilisent.

13- Obligations liées à l'organisation

Respect du délai de dépôt du dossier à la FFC et à la préfecture du département deux mois avant l'épreuve pour être tranquille.

Pour que la compétition soit homologuée, des commissaires devront être désignés par les comités départementaux pour les manches de la Coupe Régionale d'Occitanie, par le comité régional pour le championnat.

Des signaleurs munis d'un sifflet et d'un drapeau seront placés sur le parcours et auront reçu auparavant des consignes précises sur leur fonction :

| Surveiller le balisage (mise en place, remise en état) |
|---|
| Notifier dès que possible aux commissaires tout incidents ou infraction |
| Signaler aux coureurs d'éventuels dangers à l'aide |

Il est souhaitable que certains signaleurs soient en liaison radio avec PC course.

Concernant les secours, l'organisateur doit se conformer à la réglementation fédérale en vigueur (Règlement des épreuves de Cyclisme FFC)

Un système de chronométrage précis devra être mis en place.

Le club organisateur est responsable de la promotion, de l'information et de l'animation de son épreuve (speaker officiel pour le Championnat).

Le présent règlement devra être affiché sur le site de la compétition (lieu d'inscription, zone de départ, zone d'arrivée...).

L'organisateur doit mettre à la disposition des coureurs une plaquette d'inscription suffisamment détaillée, mentionnant les tarifs, les horaires de départ, les distances, les moyens d'accès, les coordonnées des organisateurs, les extraits du règlement de l'épreuve. Ne pas omettre le logo de la FFC.

Prévoir un fléchage suffisant du lieu de compétition pour faciliter l'accès des coureurs qui viennent de régions et départements différents.



14 -Pénalités

Mise Hors Course:

- ☐ Assistance matérielle extérieure à la zone
- ☐ Absence sur un contrôle de passage
- ☐ Circulation en sens inverse du circuit
- ☐ Aide ou assistance délibérée entre concurrents
- □ Non-respect du parcours
- ☐ Absence de casque durant l'épreuve

Pénalité en temps (et/ou en points):

Refus de céder le passage par un concurrent rattrapé

La Commission VTT et/ou la Commission Arbitrale statueront pour tout autre litige.

Règlementation Fédérale: http://www.ffc.fr/reglementation-federale/

15 -Réclamations

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou les comportements des autres concurrents doivent être déposées par écrit et signées du coureur dans un délai de 1h après son arrivée.

Les réclamations portant sur le classement doivent être déposées dans un délai de 30 minutes après l'affichage des résultats.

Le collège des arbitres règle le différent immédiatement en se réunissant sur place. Tout concurrent mis en cause doit être entendu par le collège des arbitres.

Si le coureur estime ne pas avoir obtenu satisfaction, il peut se pourvoir immédiatement en appel auprès du jury d'appel composé avant l'épreuve d'un membre de la CRVTT, d'un pilote pris parmi les engagés et désigné avant l'épreuve par le collège des arbitres et du président du collège des arbitres.

Cette réclamation devra être présentée par écrit et signée du coureur.



16 - Classements

Les classements seront affichés et signés par le secrétaire de course et le juge à l'arrivée, avec mention de l'heure d'affichage.

Les classements du Trophée Occitanie de VTT XCO seront établis par l'addition des points acquis par les coureurs licenciés en Occitanie. Les classements prendront en compte seulement le meilleur résultat du week-end, en termes de points.

A l'issue de chaque manche du trophée l'organisateur devra faire parvenir les résultats de sa course pour une mise à jour des classements (<u>au format Excel ou équivalent</u>) à la commission VTT qui est en charge du classement général.

Sur le fichier (de type Excel) de résultat de l'épreuve les organisateurs devront faire paraitre le Nom, Prénom, L'année de Naissance, la Catégorie, le classement de l'épreuve, le club et n° de licence. Tout manquement sera sanctionné par la non prise en compte de l'épreuve au classement général.

Seuls les coureurs licenciés FFC peuvent prétendre intégrer le classement général de ce Trophée Régionale d'Occitanie.

La commission VTT, (mise à jour Février 2023)

